



Déclaration du Secrétaire d'Etat chargé de la Promotion des PME A l'occasion de la Journée Mondiale des Microentreprises et des PME

Le monde entier commémore ce Jeudi 27 Juin 2019 la Journée Mondiale des Microentreprises et des Petites et Moyennes Entreprises (PME).

En effet, instaurée par les Nations Unies, le 06 Avril 2017 pour marquer l'importance des PME et la diversité des questions liées aux Entrepreneurs et PME ; cette journée sera célébrée pour la 1^{ère} fois officiellement en Côte d'Ivoire sous le parrainage de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Alassane OUATTARA et sous la Présidence de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef de Gouvernement Amadou Gon COULIBALY.

Mesdames, Messieurs, Chers Compatriotes,

Dans un monde où la course au bien-être des populations est devenue de plus en plus une problématique majeure, l'amélioration de leurs conditions de vie s'est muée en une nécessité absolue pour tous les pays. La quête de ce mieux être ne peut se faire que par le développement économique dont les retombées en termes de création de richesses, peuvent avoir des impacts favorables sur ces populations.

Dans ce cadre, nul n'ignore le rôle moteur que jouent les Micro, Petites et Moyennes Entreprises dans le système socio-économique par leur aptitude à créer de la richesse et des emplois décents et donc à contribuer au développement et à la réduction de la pauvreté. Elles constituent, de ce fait, une priorité nationale pour tous les Etats.

Le Gouvernement ivoirien l'a si bien compris qu'il a mis le secteur privé et plus particulièrement les PME au cœur de sa politique de croissance économique de la Côte d'Ivoire. Il déploie par conséquent, d'énormes efforts en vue de promouvoir l'Entrepreneuriat et les Petites et Moyennes Entreprises (PME). C'est pourquoi, le Président de la République a accepté la création d'un Ministère dédié entièrement aux Entrepreneurs et aux PME. Cette volonté politique du gouvernement associe l'implication de certains acteurs des secteurs Public et Privé.

Mesdames, Messieurs, Chers Compatriotes,

Je voudrais rappeler que les missions du Secrétariat d'Etat se résument en la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de promotion des PME. Cette mise en œuvre se fait au moyen de trois instruments que sont :

- Le Plan Stratégique de Développement dénommée Stratégie Phoenix ;
- La loi d'orientation de la Politique Nationale de Promotion des PME ;
- Les acteurs de mise en œuvre.

La Stratégie Phoenix est composée de 4 piliers et 3 axes transverses interdépendants.

Les 4 piliers sont :

1. l'amélioration de l'accès au financement et aux marchés ;
2. le renforcement des capacités techniques et managériales ;
3. l'amélioration du climat des affaires des PME ;
4. le développement de la culture entrepreneuriale et de l'innovation.

Les 3 axes transverses sont constitués de :

1. la réorganisation et la rationalisation institutionnelles à travers la création d'une Agence PME ;
2. le renforcement des Organisations et Fédérations Professionnelles ;
3. la signature de partenariats avec les partenaires techniques et financiers publics et privés.

La loi d'orientation quant à elle, définit la PME et détermine les mesures d'aides et de soutiens aux PME. Selon la loi, la PME se définit comme toute entreprise productrice de biens et /ou de service marchands, qui emploie en permanence moins de deux cents (200) personnes et qui réalise un chiffre d'affaires annuel hors taxes n'excédant pas un milliard de francs CFA.

Il convient de signaler que cette définition va évoluer très prochainement avec la prise en compte de l'entrepreneur et des Entreprises de Taille Intermédiaires (ETI).

En ce qui concerne les acteurs de mise en œuvre de cette politique, le Secrétariat d'Etat chargé de la Promotion des PME dispose en son sein de trois Directions Techniques et d'une Agence dédiée aux PME. Les directions techniques font la réflexion stratégique et l'Agence se charge de l'opérationnalisation du fruit de ces réflexions.

Cette organisation nous a permis après 1 an de réaliser ce qui suit et d'envisager de belles perspectives pour les PME à l'orée 2020.

- *Au titre du financement :*

- *En plus des Fonds BACI et CORIS, la signature d'une convention avec la Société Générale Côte d'Ivoire (SGCI) d'une valeur de 350 milliards sur quatre (04) ans et qui inclut la création d'une "Maison des PME" ;*
- *la mise en place du Fonds de Garantie de 30 milliards ;*

- *Au titre de l'encadrement*

- *l'organisation d'une tournée nationale de sensibilisation et d'informations sur la politique du Gouvernement en matière de promotion des PME dans neuf (09) Chefs-lieux de Régions et deux (02) Communes de la ville d'Abidjan, doublée d'une visite aux promoteurs de PME innovantes ;*
- *la mise en place de programme de renforcement des capacités des entrepreneurs et des chefs d'entreprises dans divers domaines ;*
- *l'opérationnalisation du programme d'incubateurs.*

Malgré ces avancées, nous gardons toutefois le triomphe modeste car conscients de l'ampleur de la tâche qui reste à accomplir pour parvenir à des véritables Champions Nationaux et offrir le meilleur à nos populations.

Aussi au titre des perspectives, nous aurons :

- *la création d'un fonds de soutien aux entrepreneurs et aux microentreprises ;*
- *la création d'un poste d'encadrement et de suivi des entrepreneurs et PME dans les collectivités locales ;*
- *l'opérationnalisation d'un observatoire des PME ;*
- *L'opérationnalisation de la plateforme électronique d'identification des entrepreneurs et des PME ;*
- *le partenariat avec le CNRA et l'I2T pour l'exploitation par les PME des brevets produits par ces deux structures ;*
- *la mise en place d'un dispositif prenant en compte les Entreprises de Taille Intermédiaires.*

Mesdames, Messieurs, Chers Compatriotes,

La célébration de la première édition de la Journée Mondiale des Microentreprises et des PME dans notre pays ce jeudi 27 juin 2019 sera marquée par des activités majeures de portée nationale ; il s'agit notamment de :

- *la remise officielle au Premier Ministre, chef du Gouvernement, du rapport de l'étude sur le secteur privé et le financement des TPE/PME en Côte d'Ivoire financé par la Banque Africaine pour le Développement (BAD) ;*

- la décoration des personnalités qui se sont distinguées dans la Promotion et le développement des PME, dans l'Ordre National de la République de Côte d'Ivoire.

C'est ici le lieu, tout en remerciant les acteurs et partenaires de l'écosystème des PME pour l'important rôle qu'ils jouent, de les inviter à redoubler d'efforts pour une plus grande compétitivité de nos PME et à toujours œuvrer en synergie dans les actions de normalisation et de promotion des PME en Côte-d'Ivoire. L'Émergence des PME sera une réalité ai 31 Décembre 2020. Si nous avons pu dire avec notre Premier Président de la République, le Président Félix Houphouët Boigny, que le succès de la Côte-d'Ivoire reposait sur son agriculture. Nous pourrons dire avec le Président Alassane OUATTARA que le succès et l'émergence de la Côte-d'Ivoire reposera sur un écosystème des PME fortes et développées. Que Dieu bénisse la Côte-d'Ivoire.

Je vous remercie.